

# **SYNTHESE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

**Conseil municipal du 25 mars 2019**

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) de la commune doit avoir lieu.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ce débat d'orientation budgétaire 2019 s'inscrit dans un contexte général incertain.

## **Le contexte économique 2018**

En France, la croissance a ralenti en 2018 après une période marquée par une dynamique assez importante. Ce ralentissement est principalement la conséquence de la diminution de l'investissement. Le léger rebond constaté en fin d'année 2018 permet d'atténuer cette tendance, principalement soutenu par les mesures fiscales à destination des ménages.

Selon l'INSEE, au troisième trimestre 2018, le déficit public représentait 99.3 % du PIB, reflétant une certaine stabilité depuis le début de l'année. Néanmoins, la crise des « gilets jaunes » et les mesures annoncées par le Président de la République à la fin de l'année 2018 devraient impacter défavorablement la dette française.

## **Le contexte économique et financier du budget 2019**

Les prévisions pour l'année 2019 sont marquées par la crainte d'une dégradation de la situation économique mondiale. En France, l'INSEE ne prévoit aucune accélération de la croissance économique pour 2019, après une année 2018 à 1,5%, laissant présager que la croissance économique atteindra difficilement les résultats de 2018.

## **La Loi de Finances 2019**

La loi de Finances 2019 est présentée par les analystes comme une loi de transition, entre une année 2018 avec de nombreuses nouveautés (réforme de la taxe d'habitation, mise en place de la contractualisation) et une année 2020 qui fera l'objet d'un bilan de la contractualisation. Par ailleurs, la loi spécifique sur la réforme de la fiscalité locale est attendue courant 2019.

## **L'impact du Projet de Loi de Finances 2019 sur les collectivités locales**

Les dotations de l'Etat resteront stables par rapport à l'année 2018.

La dotation globale de fonctionnement des communes et des départements sera maintenue à 26,9 milliards d'Euros, et répartie en fonction des dynamiques de population et de richesse. La péréquation entre collectivités du bloc communal est renforcée.

Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau de 2,1 milliards d'euros, hors FCTVA.

Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités devraient acter la refonte de la fiscalité locale. La principale mesure concerne la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, débutée en 2018.

Dans un contexte économique incertain, notamment en Europe, le budget communal devra permettre de continuer les actions entreprises depuis plusieurs années à destination des mentonnaises et des mentonnais et confirmer le rôle central de Menton au sein de la Riviera Française.

## L'ANALYSE FINANCIERE ET BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2018

Pour la Commune de Menton, l'année 2018 est marquée par un investissement particulièrement soutenu et par la volonté de contrôler les dépenses de fonctionnement.

### 1.- La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont légèrement augmenté par rapport à 2017, pour atteindre 54.533.729,86 € en 2018 sur le budget principal.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur les trois dernières années est la suivante :

| Année 2016      | Année 2017      | Année 2018      |
|-----------------|-----------------|-----------------|
| 54.704.070,33 € | 53.960.126,10 € | 54.533.729,86 € |

Les dépenses de fonctionnement ont évolué de 1,06 % entre 2017 et 2018.

En données consolidées, en intégrant les résultats du budget annexe des parcs de stationnement, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 54.899.242,79 €.

#### 1.1.- Les charges de personnel

Les charges de personnel atteignent 28.744.196,34 € en 2018, contre 29.296.895,98 € pour 2017 ; elles sont en diminution de - 1,87 % en raison notamment du transfert des agents de la compétence « eau et assainissement » à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les charges de personnel représentent 52,70% des dépenses de fonctionnement du budget principal. Avec la montée en puissance des mises à disposition de personnel de la Commune dans le cadre de la mutualisation avec la Caisse des Ecoles, le CCAS, l'Office de Tourisme de la Commune de Menton et la Communauté d'Agglomération de la Riviera, ce ratio doit être retraité.

Considérant les remboursements de salaires et charges pour les agents mis à disposition pour la somme de 445.908,36 €, le ratio « dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement » se situe à 51,88 %

La politique en matière de ressources humaines menée par la Commune depuis plusieurs années permet de contenir les dépenses de personnel en absorbant les effets du dispositif « Glissement Vieillesse Technicité ».

Cette politique est basée sur les principes suivants :

- un recours encadré aux heures supplémentaires
- une mutualisation des services entre la commune, le CCAS, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et les autres communes de la CARF.
- une réflexion portant sur chaque départ à la retraite, posant la question fondamentale du fonctionnement du service par restructuration ou par une embauche nouvelle.

### 1.2.- Les charges à caractère général

Le montant des charges à caractère général s'élève pour l'exercice 2018 à 11.615.262,21 €. Sur les cinq dernières années, la moyenne des charges à caractère général s'établit à 11.387.629 €.

La collectivité réussit à contenir les augmentations dont elle est tributaire en absorbant les évolutions du coût des matières premières et des fluides (électricité, pétrole) qui impactent les charges de fonctionnement.

### 1.3.- La fiscalité

Pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, les taux de la fiscalité directe locale n'ont pas augmenté.

Par un travail pointu sur ses dépenses de fonctionnement et une optimisation de ses ressources, la collectivité, a souhaité ainsi préserver le pouvoir d'achat de ses administrés.

Pour l'année 2018, les taux étaient les suivants :

|  | <b>Commune de MENTON</b> | <b>Moyenne de la strate</b> |
|--|--------------------------|-----------------------------|
| <b>Taxe d'habitation</b>                           | 19,82 %                  | 19,95 %                     |
| <b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>     | 17,98 %                  | 23,10 %                     |
| <b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b> | 25,64 %                  | 54,25 %                     |

Il est à constater des taux mentonnais inférieurs à ceux de la moyenne des communes de même strate.

### 1.4.- Les droits de mutation

Les droits de mutation perçus par la commune s'élèvent à 3.122.234,53 €, en très légère diminution de - 1,45 % par rapport à 2017.

Cette recette est un bon indicateur de l'activité du marché immobilier et de la croissance au niveau local.

### 1.5.- Les dotations

La principale dotation de l'Etat – la DGF, dotation globale de fonctionnement – est quasi identique à celle de 2017 : 4.456.373 € en 2018 par rapport à 4.467.566 € en 2017.

Il faut cependant noter la forte diminution de cette ressource depuis 2014, de l'ordre de – 39,93 % et une diminution de 2.962.080 € sur 5 ans.

Les principales recettes de la section de fonctionnement se répartissent de la manière suivante entre 2016 et 2018 :

|             | <b>Dotation Globale de Fonctionnement</b> | <b>Dotation Nationale de Péréquation</b> | <b>Fiscalité directe locale</b> | <b>Attribution de Compensation</b> | <b>Produits des services</b> |
|-------------|---|--|---------------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| <b>2016</b> | 4.986.883 €                               | 876.366 €                                | 27.850.994 €                    | 6.402.790 €                        | 3.917.450 €                  |
| <b>2017</b> | 4.467.556 €                               | 971.200 €                                | 28.710.603 €                    | 5.709.648 €                        | 3.874.398 €                  |
| <b>2018</b> | 4.456.373 €                               | 1.007.175 €                              | 29.166.812 €                    | 5.709.648 €                        | 5.216.329 €                  |

### 1.6.- La capacité d'autofinancement

L'épargne brute de la collectivité se situe pour l'exercice 2018 à 12.442.580,85 € ; l'épargne nette est de 8.279.561,97 €.

## 2.- La section d'investissement

### 2.1.- Les dépenses d'équipement

L'année 2018 est caractérisée par une augmentation importante des dépenses d'équipement (hors remboursement du capital de la dette et versement de subventions d'équipement).

En 2018, les dépenses d'équipement atteignent 22.168.306,60 €, en augmentation de plus de 5,4 M€ par rapport à 2017.

La moyenne annuelle des équipements depuis 2014 se situe à plus de 13,5 M€.

Les principales réalisations de l'année 2018 concernent les opérations suivantes :

- l'aménagement de surface du parking « Sablettes – Vieille Ville » : 7.309.726,62 €
- les travaux de voirie, chaussées et trottoirs : 2.956.874,68 €, dont 179.335,97 € pour l'aménagement du rond-point entre MENTON et ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN
- les travaux dans les bâtiments communaux : 2.083.907,92 €
- les travaux dans les bâtiments scolaires : 1.736.236,67 €, dont 167.580,13 € de sécurisation
- les travaux dans les équipements sportifs : 744.440,75 €, et notamment la réfection de la pelouse du stade Lucien Rhein
- le début des travaux de la basilique Saint Michel Archange : 560.494 €
- les travaux dans les bâtiments patrimoniaux et culturels : 526.674,79 €
- la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du quai Bonaparte : 90.204,52 €

## 2.2.- La dette

La volonté affichée par la collectivité de réaliser des investissements conséquents sans recourir à l'emprunt, en 2017 et 2018, permet de diminuer l'encours de la dette, avec l'objectif de le ramener à moins 50 M€ à la fin de l'année 2019.

Pour l'année 2018, le montant du capital remboursé s'élève à 4.163.018,88 € ; pour mémoire, les frais financiers de la section de fonctionnement étaient de 2.138.752,22 €.

La dette de la commune est quasiment exclusivement tournée vers des prêts à taux fixe. La dette à taux fixe représente 95,78 % de l'encours total à la fin de l'année 2018, pour 4,22 % de dette à taux variable.

La capacité de désendettement de la Commune de MENTON s'établit à 4,32 années pour le budget principal.

La Commune de Menton présente donc une situation particulièrement saine et dispose de marges de manœuvre pour l'avenir.

## 2.3.- Les recettes d'investissement

L'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2017 est de 8.139.839,93 €.

Permettant de financer en partie les investissements de l'année 2018, il se décompose ainsi qu'il suit :

- budget principal : 5.897.181,18 €
- budget annexe de l'assainissement, à la suite du transfert de la compétence « eau et assainissement » à la CARF : 1.377.099,03 €
- budget annexe des ports publics, à la suite de la création de la société publique locale « Ports de Menton » : 865.559,72 €

En ce qui concerne les subventions, la Commune a perçu en 2018 de ses partenaires traditionnels (Etat, Région, Département et CARF) près de 2 M€.

La Commune a perçu un Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) important réparti ainsi qu'il suit :

- 2.374.324 € en section d'investissement,
- 20.003 € en section de fonctionnement.

## **LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2019**

Le projet de budget primitif 2019, que je vous proposerai lors de la prochaine séance du Conseil municipal, sera axé sur les fondements suivants :

- la rigueur budgétaire et comptable
- la poursuite du désendettement de la commune
- la poursuite des investissements structurants
- le maintien d'une haute qualité de service public à destination des mentonnaises et mentonnais

Pour cette année 2019, il convient de préciser en préambule que seul le budget principal de la commune sera présenté à l'approbation de l'Assemblée Délibérante.

En effet, le budget annexe des parcs de stationnement n'a plus aucune activité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 : les parcs de stationnement Hôtel de Ville, Bastion, Saint-Roch et George V sont désormais gérés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le cadre d'une délégation de service public.

Les résultats d'exploitation et d'investissement du budget annexe des parcs de stationnement seront intégrés au budget principal.

Le budget de la Commune a subi depuis de nombreuses années les baisses de dotations de l'Etat, imposant une révision du mode de fonctionnement des services de la collectivité. Cette mesure, à laquelle il est nécessaire de rajouter les évolutions réglementaires imposées par l'Etat et les difficultés pour mobiliser les concours financiers des partenaires de la collectivité, complique l'équilibre budgétaire qu'il est absolument indispensable de réaliser.

### 1.- La **section de fonctionnement**

La volonté est affirmée de préserver un fonctionnement pérenne des services tout en maîtrisant au mieux les dépenses et en garantissant une haute qualité de service public.

L'objectif fixé par la lettre de cadrage dans le cadre de la préparation du budget primitif 2019 est de maintenir les dépenses réelles de fonctionnement dans la moyenne des résultats des années précédentes tout en permettant de dégager un autofinancement nécessaire aux investissements de la commune.

Il est nécessaire de contenir les charges à caractère général à un niveau permettant de subvenir aux besoins de la Commune

Pour l'année 2019, le budget actuellement en cours de préparation propose une dépense de près de 14 M€, permettant de subvenir aux besoins des services et de pouvoir absorber toutes les évolutions tarifaires de l'année. L'objectif est de se rapprocher des résultats de l'année 2018.

La maîtrise des charges de personnel doit continuer, à l'instar des budgets antérieurs. Cet objectif est majeur afin de ne pas dégrader la situation financière de la collectivité, car il s'agit du poste de dépenses le plus important de la section de fonctionnement. Pour l'année 2019, les prévisions budgétaires sont de l'ordre de 29,9 M€.

Cette évolution est basée sur les éléments suivants, et récurrents depuis plusieurs exercices :

- pas de recrutement en cas de mutation ou d'un départ à la retraite d'un agent, sauf situation imposant un remplacement.  
Par ailleurs, il n'est pas prévu de recrutement suite à une création de service. Les effectifs devraient être stables.
- maintien du « Glissement Vieillesse Technicité » au niveau de celui de l'exercice 2018,
- le gel du point d'indice, qui est confirmé pour cette année.

L'enveloppe des subventions destinées aux associations sera maintenue au niveau de l'exercice précédent.

La subvention annuelle allouée au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, qui est le premier acteur de la solidarité du territoire mentonnais, s'élèvera à 3,5 M€ pour 2019.

Le projet de budget primitif 2019 prévoit un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant prévisionnel d'un peu plus de 7,5 M€, permettant de couvrir le remboursement du capital de la dette et de financer les opérations d'investissement de l'année.

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, le produit attendu au titre des prestations à destinations des usagers et l'exploitation de services de la collectivité, s'élèvera à un peu plus de 5,1M€ et sera équivalent à celui de 2018.

Pour la fiscalité, il convient de préciser que les taux n'augmenteront pas en 2019, et ce pour la dixième année consécutive.

Sont concernées la taxe d'habitation, la taxe sur les propriétés bâties et la taxe sur les propriétés non bâties. Le produit des taxes évoluera automatiquement sous l'effet de l'augmentation mécanique des bases. Les analystes prévoient une revalorisation des bases fiscales de 2,2 %.

Ainsi, le produit de la fiscalité directe locale est évalué à 29,6 M€ en 2019.

Pour l'ensemble du chapitre « Impôts et taxes », un montant de 43,36 M€ sera inscrit au budget. Outre le produit des impôts locaux, il comprend également l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (5,6 M€), les droits de place (653 000 €), la taxe de séjour (735 000 €) le produit des jeux (1,8 M€) et les droits de mutation qui devraient légèrement augmenter cette année (3,5 M€).

Les dotations devraient connaître une très faible évolution en 2019.

En effet, la Dotation Globale de Fonctionnement est estimée à 4.422.879 €, soit une légère diminution par rapport à 2018.

Le montant de la Dotation Nationale de Péréquation est estimé à 1.010.000 €.

Le montant total attendu dans ce chapitre s'élève à 8,3 M€, en très légère augmentation par rapport à 2018.

Pour ce qui concerne les autres recettes, on peut citer la redevance de la délégation de service public des parcs de stationnement de 1.817.000 € et la redevance de la SPL « Ports de Menton » de 1.000.000 €.

Les revenus des immeubles seront quasiment stables à 2,6 M€ en 2019.

On peut noter l'inscription budgétaire de 3 M€ correspondant au remboursement des assurances au titre des dégâts subis lors de la tempête Adrian et de la submersion marine du musée Cocteau à la fin du mois d'octobre 2018, et pour lesquels la Commune de MENTON attend toujours la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Le même montant sera inscrit en investissement pour la réalisation des travaux (voir ci-après).

Comme vous venez de le voir précédemment, le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2018 a été de 5.862.621,01 € et se décomposera ainsi qu'il suit :

- la reprise de l'excédent d'exploitation du budget annexe des parcs de stationnement, pour 2.999.776,73 €,
- le maintien d'une partie du résultat de la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2018, pour 2.862.844,28 €

## 2.- La section d'investissement

Les restes à réaliser de l'année 2018 s'élèvent à 10.094.264,78 € en dépenses et à 12.002.107 € en recettes.

En dépenses, nous retrouvons notamment les opérations suivantes :

- 2.015.546 € pour la construction du bâtiment du service voirie environnement propreté,
- 1.867.800 € pour les travaux d'aménagement de surface du parc de stationnement des Sablettes
- 785.405,67 € pour les travaux de la basilique Saint-Michel Archange,
- 260.945 € pour le début des travaux du quai Bonaparte.

En recettes, les montants reportés concernent des subventions pour lesquelles les travaux ont été réalisés et qui n'ont pas encore été versées par les différents partenaires financiers et des ventes de terrains dont les démarches administratives et financières sont en cours et vont aboutir dans le courant de l'année 2019.

Pour les dépenses d'équipement, l'année 2019 sera encore une année positionnée à un niveau important afin, d'une part, terminer les travaux qui ont débuté, et d'autre part, réaliser les opérations et équipements dont les mentonnaises et mentonnais ont besoin.

Les dépenses d'équipement de l'exercice 2019 peuvent se décliner selon les politiques suivantes :

- . Education, enfance, cohésion sociale et solidarité
- . Qualité et sécurité des services publics
- . Maintenance et modernisation du patrimoine
- . Equipements culturels
- . Equipements sportifs
- . Pilotage et moyens de la collectivité

C'est au total près de 30 M€ qui seront consacrés aux dépenses d'investissement de l'année 2019, hors restes à réaliser de l'exercice 2018.

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, le montant prévisionnel du FCTVA pour l'année 2019 est évalué à 2M€ en investissement (et à 90 000 € en fonctionnement).

En ce qui concerne les subventions d'équipement à recevoir, les prévisions budgétaires sont bâties sur un volume s'élevant à 1,935 M€ pour des opérations dont les arrêtés attributifs ont déjà été notifiés.

Sera également inscrit au budget primitif 2019, un produit de cessions d'un montant d'environ 18,5 M€ pour des dossiers de cession bien avancés et dont la réalisation verra le jour avant la fin de l'année.

En ce qui concerne l'autofinancement, le virement depuis de la section de fonctionnement est estimé à 7 536 424,01 €.

Aucun emprunt n'est prévu au titre du budget 2019, hormis dans le cadre du financement des travaux du musée Jean Cocteau collection Séverin Wunderman et uniquement si l'état de catastrophe naturelle n'était pas reconnu par l'Etat à la suite des dégâts causés par la tempête Adrian.

Hormis cette situation dont nous ne connaissons l'issue que dans les semaines à venir, l'objectif affiché est de poursuivre le désendettement de la Commune tout en continuant à investir pour les mentonnais.

L'annuité de la dette s'élève pour 2019 à 4.260.000 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 s'établira à 49.515.206,12 €, permettant ainsi d'atteindre l'objectif fixé d'avoir un encours de la dette inférieure à 50.000.000 € pour la dernière année complète du mandat en cours.

=°=°=°=°=°=°=

Malgré un contexte économique très contraint pour les collectivités, la Commune de MENTON s'est attachée à présenter un projet de budget primitif 2019 ambitieux en terme de dépenses d'équipement, tout en s'assurant de pouvoir réaliser les **objectifs suivants** :

**. la non augmentation des taux d'imposition, et ce pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive :**

- taxe d'habitation : 19,82 %
- taxe d'habitation pour les résidences secondaires majorée de 30 % : 25,77 %
- taxe sur le foncier bâti : 17,98 %
- taxe sur le foncier non bâti : 25,64 %

**. la maîtrise des charges à caractère général tout en permettant à la collectivité d'assurer ses missions de service public**

**. un service public de qualité à l'attention des mentonnaises et mentonnais**

**. la garantie d'un autofinancement conséquent pour un investissement soutenu**

**. la confirmation du désendettement de la Commune, dans la continuité des deux dernières années**